



Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Secrétariat général

ARRETE N° 2019 – 164/PREF/SG du 21 mars 2019
Instituant la commission de contrôle des listes électorales pour l'élection au
Parlement européen du 25 et 26 mai 2019

La Préfète déléguée auprès du Représentant de l'État
dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

- Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
- Vu** le décret du 18 juin 2018 portant nomination de Madame Sylvie FEUCHER en qualité de Préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du 21 janvier 2019 portant nomination de Monsieur Mikaël DORE, sous-préfet hors classe, en qualité de Secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** les propositions des présidents des collectivités concernées ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque collectivité, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil territorial ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et les présidents des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Fait à Saint-Martin, le 21 mars 2019
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire général

Mikaël DORE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mikaël DORE', written over a vertical line that extends from the text above. The signature is stylized and cursive.

Annexe à l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019.

COLLECTIVITES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Collectivité	Conseillers territoriaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil territorial	Conseiller territorial appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil territorial	Conseiller territorial appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil territorial
Saint-Martin	Mme Sofia CARTI Mme Maude ASCENT GIBS Mme Claire MANUEL veuve PHILIPS	M. Louis MUSSINGTON	Madame Ramona CONNOR
Saint-Barthélemy	Mme AUBIN Marie-Angèle Monsieur BRIN Alfred Mme Juliette GREAUX	M. Xavier LEDEE	M. Maxime DESOUCHES